

Urbanisme

De: vbarbarin@netc.fr
Envoyé: mardi 25 septembre 2018 10:04
À: urbanisme@mairie-mandelieu.fr
Objet: opposition projet de construction
Pièces jointes: DOC250918.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DE LA PIECE JOINTE

Mr et Mme LIAGRE
Domaine de Bellevue
510 Corniche de Primevères
06210 MANDELIEU LA NAPOULE

Hôtel de Ville
Service Urbanisme-PLU
Monsieur le Commissaire Enquêteur
Avenue de La république
06210 MANDELIEU LA NAPOULE

A Mandelieu, le 24 septembre 2018

LR/AR + Mail

Objet : projet de révision du PLU – opposition au projet de construction domaine de Bellevue

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

En notre qualité de propriétaires d'un logement dans le domaine de Bellevue nous vous indiquons notre opposition au projet de construction intéressant le domaine.

Le projet PLU 2012 prévoit la construction d'une centaine de logements, le domaine de Bellevue en comptant à l'heure actuelle 375.

C'est donc un ajout massif au domaine alors que rien n'est dimensionné pour cela.

En tout premier lieu, la sécurité du site et de ses habitants n'est pas prise en compte dans ce projet.

Les inondations de 2015 ont eu des conséquences dramatiques pour le domaine : éboulements, graves inondations et glissements de terrain, la résidence présente encore les stigmates de ces évènements.

Toutes les études effectuées démontrent que le bassin de rétention est d'ores et déjà sous dimensionné et la construction de 100 logements supplémentaires augmenterait le risque d'inondation et accélérerait les risques d'éboulement mettant en danger les habitants du domaine.

Nous vous rappelons que différents experts sont intervenus sur le site et leurs rapports (Cabinet GSM et Cabinet TELLURIS) mettent en évidence qu'il est impératif d'entreprendre d'urgence des travaux de sécurisation pour éviter la mise en danger des biens et des personnes.

Aucune mesure de sécurisation n'est prévue par le Constructeur qui, nous vous le rappelons, a démontré par le passé son incurie à traiter la problématique des sources souterraines et une absence totale de préoccupation concernant la sécurité des habitants de la résidence.

En second lieu, le domaine présente à l'heure actuelle un sous dimensionnement au niveau des places réservées au stationnement et la zone de loisirs n'est pas prévue pour accueillir une centaine de logements supplémentaires.

La parcelle qui est concernée se trouve entre la zone de loisirs et la copropriété Bellagio, parcelle qui représente le « poumon vert » du domaine.

Vouloir la faire disparaître serait en totale contradiction avec le Schéma de Cohérence Territoriale qui s'est donné comme objectif de protéger un patrimoine paysager exceptionnel et empêcher la densification du collinaire afin de protéger notre environnement.

Enfin, le boulevard de Bellevue, route d'accès au domaine, est déjà en mauvaise état. Le passage intensif d'engins de constructions le dégraderait et mettrait en danger les résidents qui doivent l'emprunter pour rejoindre leur domicile.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte ces différentes explications dans votre décision.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Monsieur et Madame LIAGRE